
Nombre de membres

Séance du jeudi 26 janvier 2023

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 20 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Sébastien

Présents : 13

CHARRUYER

Votants: 14

Sont présents: Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

Représentés: Céline ASTRIE

Excuses:

Absents: Leslie CARRASCO

Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Nomination du secrétaire de séance : Mr Didier DEMBLANS

Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2022.

Monsieur le Maire informe que le projet de délibération n°3 « Convention avec l'Etablissement Public Foncier d'OCCITANIE est retiré de l'ordre du jour. Une réunion est prévue avec le service habitat de l'agglo pour faire le point sur les sources de financement des aménagements à la mi-février. La convention ne sera validée par l'EPF qu'en avril ce qui nous laisse le temps pour valider le montant de la convention et la durée.

1- Projet acquisition parcelle AB006 auprès de la SAFER.

Monsieur le Maire informe que la candidature auprès de la SAFER pour le projet d'acquisition de la parcelle AB 006 au lieu-dit « Les Termes », d'une surface de 66 a et 17 ca, a reçu un avis favorable par le Comité Technique Départemental du Tarn lors de sa séance du 23 novembre 2022.

Département :
TARN

Commune :
PARISOT

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

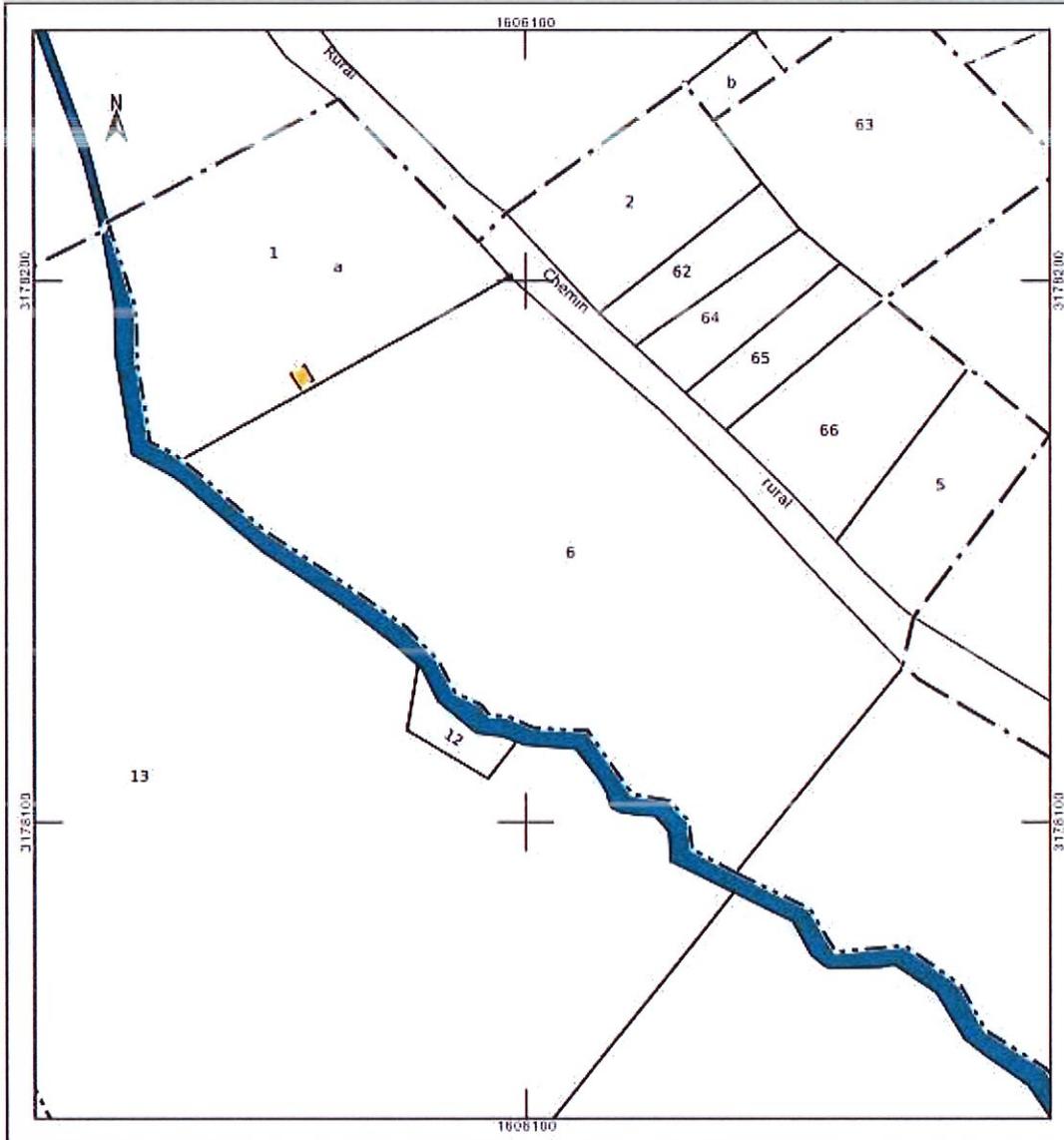
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDF CASTRES
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale 4, avenue Charles de Gaulle
81108
61108 CASTRES
tél. 05 63 62 52 39 - fax
pfig.tarn@dgfpa.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr



Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'acquisition de cette parcelle permettrait de mettre en place des jardins familiaux et à plus long terme développer un espace de loisirs aux abords du ruisseau.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 4301.05 € soit 0.65€ le m².

Il est précisé que les frais afférents l'acquisition (frais notariés, frais de prestation SAFER, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.
- CHARGE le Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

2-Proposition d'achat des parcelles AA 0091, AB 0013 et ZY de Mr CADAUX

Monsieur le Maire informe que la famille de M. CADAUX est d'accord sur le principe d'une acquisition foncière des terres agricoles pour un montant de 6000€/ha (estimation SAFER sur la commune).

N° de parcelle	Surface
AA91	6032 m ²
AB13	29375 m ²
ZY 27	24400 m ²
Total	5,9807 ha

Cout total de l'acquisition environ 36 000 €.

Après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des terrains dans les conditions évoquées ci-dessus.
- CHARGE le Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

3-Convention de location de l'Hangar de la CUMA avec Mr VIDAL

Monsieur le Maire informe que la convention de mise à disposition d'une partie du hangar de la CUMA avec l'ESSOR MARAICHER a pris fin le 4 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose de passer une convention de mise à disposition avec Mr VIDAL. Cette convention sera établie à compter du 5 décembre 2022 pour un tarif de 250 € / trimestre et pour une durée de location d'un an renouvelable un an.

Après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de mise à disposition avec Mr VIDAL
- CHARGE le Maire de signer tous documents nécessaires à cette convention.

4-Relevé topographique pour les liaisons piétonnes sur la Route du Pastel et sur la route du Barrial.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un programme de relevé topographique à réaliser pour le projet des liaisons piétonnes sur le secteur 1 « Route du Pastel » et le secteur 2 « Route de Barrial »

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise LG TOPO est proposée pour la réalisation du relevé topographique.

Le montant total des travaux est estimé à 1605,00 HT 1926,00TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de l'entreprise LG TOPO pour la réalisation du relevé topographique.
- DIT que ces études correspondant seront affectés au programme d'investissement 252-Aménagement cœur de village.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires at à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

5-Contrat de bail commercial de l'épicerie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune de Parisot a un bail commercial avec Madame Carole SCHAFFNER, gérante de la SAS 2 bonne heure, le bien immobilier situé à l'adresse suivante : 30 route du Pastel

Le bail était consenti du 01/01/2022 au 31/12/2022 contre le paiement d'un loyer de 100€/mois.

Depuis la fin du Covid, le chiffre d'affaires du commerce ne permet pas à l'épicerie de dégager suffisamment de revenus. La commission épicerie a proposé de supprimer le loyer de 100 euros. La commission a réfléchi à d'autres propositions qui sont en cours de discussion.

Après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité,

-SUPPRIME le loyer de 100 € dans l'immédiat

Questions diverses :

- Mobilier informatique et administratif

Validation du principe de renouvellement du matériel informatique et des tables de la salle du conseil.

- CIJ : proposition cinéma en plein air

Validation de principe

- Fibre

Validation de principe

- Recensement

Près de 50% des logements ont répondu, une news sera envoyée

- Les colis des aînés

59 colis à distribuer (6 équipes réalisés) RDV 9h15 à la mairie.



- pléche salle de fêtes.

- nettoyage fonctionnel